

IMPORTANT

Ce document a pour but de transmettre des informations concernant le cours *8ACTPRO Poursuite d'une activité professionnelle* et s'adresse uniquement aux personnes étudiantes en provenance de l'international qui envisagent de faire leur stage (ou essai ou projet d'intervention) au Québec OU qui effectuent déjà leur stage (ou leur essai ou projet d'intervention) au Québec.

Les personnes étudiantes québécoises OU celles issues de l'international qui font/feront leur stage ou essai hors du Québec¹ (ex. Ontario, France, Belgique, etc.) ne sont pas concernées par le 8ACTPRO.

***** Les informations contenues dans le présent document concernant autant le *8INF859 Stage*, le *8INF860 Essai* que le *8INF861 Projet d'intervention*, l'énumération sera résumée via l'acronyme « SEPI », afin d'alléger le texte. *****

Le cursus académique des maitresses professionnelles du Département d'informatique et mathématique doit être complété par une activité de 15 crédits, soit le *8INF859 Stage*, le *8INF860 Essai* ou le *8INF861 Projet d'intervention* (SEPI).

Le cours *8ACTPRO Poursuite d'une activité professionnelle* s'adresse à vous si :

- Vous êtes une personne étudiante en provenance de l'international (*ci-après PÉI*) inscrite à un programme de maitrise professionnelle (1537, 2138, 2139 ou 3037), actuellement en territoire québécois toujours à la recherche d'un stage ici **OU** ayant déjà débuté votre SEPI ici ;
- Vous avez terminé votre formation académique à l'UQAC (i.e. vous n'avez plus de cours à suivre, à l'exception de votre SEPI) ;
- Vous avez besoin de maintenir actif votre statut étudiant ;
- Vous avez/aurez à prouver que vous étiez inscrit à un cours tout au long de votre présence en sol québécois ;
- Vous envisagez de faire une demande de permis de travail post-diplôme (PTPD).

Informations importantes :

- Le SEPI est un cours de **15 crédits**, qui vous donne le statut **temps plein** ;
- Le *8ACTPRO Poursuite d'une activité professionnelle* est une activité à **0 crédit**, qui maintient actif votre statut étudiant, mais qui vous donne le statut à **temps partiel** ;
- Pour les PÉI qui effectuent **au Québec** un SEPI qui empiète sur deux trimestres (ex. automne-hiver, hiver-été), vous devez avoir une inscription au cours *8ACTPRO* au trimestre qui suit votre inscription au SEPI afin de maintenir actif votre statut étudiant ;
- L'inscription au *8ACTPRO* n'est pas obligatoire, mais fortement conseillée et demeure la meilleure façon de **maintenir actif votre statut étudiant** et de conserver une trace sur votre relevé de notes ;
- À cette activité de 0 crédit est rattachée une **charge financière** (* voir détails en fin de document), ainsi qu'une **couverture d'assurance-maladie**.

¹ Les projets d'intervention (8INF861) ne peuvent être effectués **qu'au Québec seulement**.

Afin d'illustrer la logique à respecter concernant l'inscription au 8ACTPRO, voici un cheminement à titre d'exemple²

Légende :

PÉI : personne étudiante provenant de l'international

PÉQ : personne étudiante québécoise

EXEMPLE DE CHEMINEMENT ACADEMIQUE – MAÎTRISE (1537, 2138, 2139 ET 3037)	
Trimestre	Activité/étape du cheminement
Automne 2025	Réalisation de 4 cours (12 crédits)
Hiver 2026	Réalisation de 4 cours (12 crédits)
Mars-avril 2026	Choix de cours et inscription pour l'été 2026
Été 2026	Réalisation de 2 cours (6 crédits) → Pour toute personne étudiante en provenance de l'international (PÉI) : inscription au SEPI à l'été (IMPORTANT : pas d'essai ou de projet d'intervention effectué hors-Québec) → Pour toute personne étudiante québécoise (PÉQ) : Inscription SEPI à l'automne (pas d'impact sur le statut)
Automne 2026	Réalisation du SEPI → Pour PÉI : inscription au 8ACTPRO à l'automne, si le SEPI est effectué au Québec et prend fin avant le 31 décembre → Pour toute personne étudiante québécoise (PÉQ) : aucune autre inscription nécessaire
Hiver 2027	Suite/finalisation du SEPI → Pour PÉI : inscription au 8ACTPRO à l'hiver, si le SEPI est effectué au Québec et prend fin après le 31 décembre → Pour toute personne étudiante québécoise (PÉQ) : aucune autre inscription nécessaire

IMPORTANT : Si vous êtes toujours sur le territoire québécois, en cours de réalisation de votre SEPI et que vous n'avez aucune inscription à aucun cours, cela pourrait avoir des impacts et des conséquences importantes sur votre situation, notamment au niveau de :

- Votre **couverture d'assurance-maladie**, laquelle pourrait être suspendue ;
- Votre **admissibilité au permis de travail post-diplôme (PTPD)**;
- Votre **statut légal d'immigration au Canada** (difficulté de renouvellement si vous n'êtes pas considéré comme actif aux yeux de l'immigration – problème possible en cas d'interruption de la couverture d'assurance puisque c'est une obligation pour le détenteur d'un Certificat d'Acceptation du Québec);

IMPORTANT : En tant que personne étudiante inscrite à un programme de maîtrise professionnelle, nous vous rappelons que vous êtes *dans l'obligation d'être réputée inscrite à tous les trimestres*. VOUS NE POUVEZ QUITTER LE TERRITOIRE POUR UN TRIMESTRE COMPLET sans raison valable, sans être inscrite à aucun cours et sans avertir l'équipe programme, au risque de mettre en péril votre demande de PTPD.

Tel que mentionné précédemment, le 8ACTPRO est un cours de zéro crédit qui n'entraîne pas de droits de scolarité, mais auquel est rattaché **une charge financière (sujette à changements)**, soit :

- Frais généraux : 53.25\$ (*non-remboursables, même après une annulation de votre inscription au cours 8ACTPRO, i.e. si vous changez d'idée et que vous demandez une désinscription*)

² Source : <https://www.uqac.ca/dim/documents-stages-projet-de-2e-cycle/#documents-inherents-au-stage-8inf859>

- Accès libre : 40.00\$ (*frais pour le transport en commun à Saguenay, non-remboursables même si vous êtes à l'extérieur de la région*)
- Cotisation MAGE : 26.25\$
- Assurance ASEQ : 65.00\$

L'inscription à ce cours vous donne droit également à une **couverture d'assurance**, moyennant les frais suivants :

- 300 \$ pour l'assurance « international ». Sous preuve d'un document attestant votre assurance à la RAMQ, vous pouvez vous faire **rembourser** les frais de 300 \$ ([des dates sont à respecter selon le trimestre](#)).
- **Si vous voulez que nous vous inscrivions au 8ACTPRO, vous devez communiquer avec le ppcs_Informatique-mathematique@uqac.ca en mentionnant votre code permanent avant la [date limite de modification d'inscription pour le trimestre en cours](#).**
- **Si vous avez des questions concernant votre situation en lien avec l'immigration, votre statut étudiant et la demande de permis de travail post-diplôme (PTPD), vous devez communiquer avec le saei@uqac.ca en mentionnant votre code permanent.**

En vous remerciant de votre collaboration

L'équipe du DIM